

Catalogue d'actions par fonction

Notre Catalogue d'actions par fonction met en lumière une série non-exhaustive d'actions concrètes à mettre en œuvre par les entreprises wallonnes pour chaque fonction que l'on retrouve au sein de l'entreprise.

On dénombre 9 fonctions :

- Approvisionnement
- Direction & administration générale
- Finance & comptabilité
- Marketing & commercial
- Partenariats
- Production
- Ressources Humaines
- Recherche & Développement & Innovation (R&D&I)
- Support, facilités & logistique

Les actions sont regroupées en 17 catégories représentées par les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

Ci-dessous, les 17 Objectifs de Développement Durable adoptés par les États membres de l'ONU en 2015 :

- ODD 1 : Pas de pauvreté
- ODD 2 : Faim zéro
- ODD 3 : Bonne santé et bien-être
- ODD 4 : Éducation de qualité
- ODD 5 : Égalité entre les sexes
- ODD 6 : Eau propre et assainissement
- ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable
- ODD 8 : Travail décent et croissance économique
- ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure
- ODD 10 : Inégalités réduites
- ODD 11 : Villes et communautés durables
- ODD 12 : Consommation et production responsables

- ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique
- ODD 14 : Vie aquatique
- ODD 15 : Vie terrestre
- ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces
- ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

Les 17 ODD se déclinent en 169 cibles parmi lesquelles on retrouve 63 cibles auxquelles les entreprises wallonnes sont susceptibles de contribuer. Ces cibles ont été traduites en actions concrètes pour que les entreprises wallonnes puissent se les approprier.

Il est bon de noter que les Objectifs de Développement Durable sont par nature interconnectés et transversaux. Chaque action mise en place par une entreprise dans le cadre d'un ODD peut avoir des répercussions positives sur d'autres ODD. Ainsi, il est essentiel pour les entreprises de prendre en compte cette transversalité dans leurs stratégies. Cela leur permettra non seulement d'agir de manière cohérente et globale sur plusieurs fronts, mais aussi de maximiser leur impact en contribuant simultanément à plusieurs objectifs, renforçant ainsi leur engagement en faveur du développement durable.

Ce travail est le fruit d'une collaboration entre le Service Public de Wallonie et l'Union Wallonne des Entreprises (AKT for Wallonia), dans le cadre du projet « [Les SDGs pour les entreprises wallonnes](#) », avec l'appui technique et méthodologique du bureau d'études Cap Conseil.

APPROVISIONNEMENTS

| ODD | Actions |
|--|--|
| ODD 1 – Pas de pauvreté | Lutter contre l'extrême pauvreté dans les pays en développement, via un approvisionnement en produits Fair Trade, tant pour le fonctionnement de l'entreprise (ex : café) que pour les intrants de son processus de production, via le contrôle des conditions de travail dans les chaînes de sous-traitance ou encore en développant des partenariats avec des ONG qui luttent contre l'extrême pauvreté. |
| ODD 2 – Faim zéro | S'approvisionner en circuit court, de saison et local pour augmenter les marges des agriculteurs et producteurs, éviter le transport inutile. |
| | Sensibiliser les personnes responsables des achats à choisir des produits sains et locaux. |
| | Mettre en place une rémunération juste et suffisante des agriculteurs, correspondant au niveau de vie de leur pays et s'inscrire dans une démarche de commerce équitable. |
| ODD 3 – Bonne santé et bien-être | Promouvoir l'agriculture urbaine et les circuits-courts alimentaires, augmenter les surfaces jardinées en ville en valorisant ainsi son foncier disponible. |
| | Assurer des lieux de travail sûrs et sains tout au long de la chaîne d'approvisionnement. |
| ODD 5 – Égalité entre les sexes | Intégrer des critères relatifs à l'égalité entre femmes et hommes dans ses politiques et pratiques d'achats, de distribution et de passation de contrats. |
| ODD 6 – Eau propre et assainissement | S'assurer que sa consommation d'eau ne prive pas les autres utilisateurs, notamment les populations vulnérables, en fonction de son bassin hydrographique. |
| | Mobiliser ses fournisseurs et sous-traitants sur une politique d'utilisation soutenable des ressources en eau. Par exemple, créer une charte des pratiques responsables sur l'utilisation de l'eau. |
| ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable | Mettre en place un suivi automatique des consommations d'énergie, en vérifiant régulièrement le réglage des systèmes de chauffage, en réduisant la consommation des appareils informatiques. |
| ODD 8 – Travail décent et croissance économique | Acheter des produits issus du commerce équitable, identifier les labels et initiatives sectorielles qui offrent des garanties sociales sur les produits et services de sa chaîne de valeur. |
| | Réaliser une cartographie des risques ("risk mapping") en matière d'achats selon des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). |

| | |
|---|--|
| <p>ODD 8 – Travail décent et croissance économique</p> | <p>Mettre en place des procédures, selon devoir de diligence raisonnable, pour garantir que ses contrats de travail ou de sous-traitance respectent les grands textes internationaux évoquant les droits de salariés. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signer la charte belge "Business & Human rights". • S'assurer qu'aucune personne en situation de servitude ou de travail forcé ne travaille pour l'entreprise. • Adopter une politique d'achat (incluant une charte à signer) exigeant des conditions de travail décentes dans la chaîne d'approvisionnement. • Réaliser une cartographie des risques sociaux liés aux achats de produits/travaux (ex: construction, nettoyage, vêtements de travail, matières premières, IT). • Effectuer une vérification/audits sociaux des sous-traitants clés (dans un premier temps, appliquer la règle des 80-20). • Inclure des clauses sociales garantissant un travail décent (conventions de base de l'OIT) dans les contrats des fournisseurs / sous-traitants. |
| <p>ODD 10 – Inégalités réduites</p> | <p>Former aux règles de conduite la personne responsable des achats, et s'assurer que la chaîne d'approvisionnement respecte tous les critères d'intégrité (exclusion du travail d'enfants, exploitation d'humains, pratiques non éthiques, etc).</p> <p>Privilégier une filière d'approvisionnement de matières premières en provenance de sources éthiques dans des pays en développement pour y encourager l'économie, acheter des produits issus du commerce équitable, entrer dans un partenariat public-privé de la coopération belge (Enabel, BIO, etc).</p> <p>Respecter les droits de propriété matérielle, patrimoniale, industrielle et intellectuelle, et respecter les savoirs traditionnels.</p> |
| <p>ODD 12 – Consommation et production responsables</p> | <p>Travailler avec des fournisseurs et des clients engagés dans une démarche de développement durable et/ou qui sont reconnus par des écolabels et/ou certifications fiables.</p> <p>Favoriser les clients et fournisseurs locaux, les circuits courts.</p> |
| <p>ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique</p> | <p>Prioriser les contrats avec les sous-traitants et fournisseurs locaux.</p> <p>Lister les matières premières à risque (rareté, prix, qualité, toxicité, etc.) dans sa production / son approvisionnement à cause du changement climatique.</p> |
| <p>ODD 14 – Vie aquatique</p> | <p>Identifier parmi ses fournisseurs et clients ceux en lien direct avec les océans et cours d'eau et collaborer avec eux à la mise en place de projets visant à préserver la vie aquatique de potentiels impacts négatifs.</p> |

| | |
|---|---|
| ODD 14 – Vie aquatique | Mettre en œuvre ou promouvoir auprès de sa chaîne de valeur une exploitation durable de la pêche, en refusant par exemple les produits issus de la surpêche et de chalutage en eau profonde, ou encore en privilégiant des poissons avec des certifications de type MSC, ASC, bio, etc. |
| | Respecter strictement les quotas de pêche imposés par les législations ou à défaut proposés par les experts et scientifiques travaillant sur les écosystèmes marins. |
| | Réduire l'utilisation/ la production de produits/emballages qui ont de fortes chances de se retrouver dans les milieux marins en fin de vie (par exemple, le plastique à usage unique). |
| ODD 15 – Vie terrestre | S'approvisionner en bois/mobilier labelisé FSC – PEFC, issus de forêts gérées durablement, ne plus acheter d'essences de bois ou d'objets faits à partir de matières premières naturelles ou animales menacées ou controversées (tek, cashmere, plumes, corail, peaux, certains cuirs, etc.). |
| | S'approvisionner en café / céréales / matières premières agricoles issues d'agriculture durable / raisonnée, qui, par exemple, pratique la rotation des cultures pour ne pas appauvrir les terres. Mais aussi acheter, par exemple, des produits certifiés UTZ ou Rainforest Alliance. |
| | Veiller au respect du bien-être animal lors de l'achat ou de la fabrication de produits d'origine animale. |
| | Intégrer des critères « biodiversité » dans la politique achat, former et accompagner ses fournisseurs et clients dans l'intégration des enjeux de biodiversité dans ses activités, produits et services pour transformer l'ensemble de la chaîne de valeur. |
| | Participer à la lutte contre le braconnage et la biopiraterie en s'assurant que les approvisionnements respectent les législations du lieu de production en matière de braconnage et de biopiraterie, en mettant en place un plan de vigilance interne et en cessant de travailler avec ceux qui ne respectent pas ces principes. |
| ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces | Mettre en action un plan de vigilance sur les Droits Humains pour identifier les situations d'atteinte ou de complicité d'atteinte aux Droits Humains et les situations à risques, en interne et dans sa chaîne de valeur (clients, fournisseurs, partenaires, etc.). |
| ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs | Inciter les entreprises de sa chaîne de valeur à contribuer également aux ODD et soutenir ses fournisseurs qui ont pris des engagements. |

DIRECTION & ADMINISTRATION GÉNÉRALE

| ODD | Actions |
|----------------------------------|--|
| ODD 2 – Faim zéro | Assurer l'égalité d'accès aux terres et autres ressources productives en aidant les exploitations agricoles locales par des partenariats d'approvisionnement sur le long terme. |
| ODD 3 – Bonne santé et bien-être | Proposer des modalités commerciales responsables sur ses brevets pharmaceutiques pour faciliter l'accès à la santé des populations les plus vulnérables. |
| | Organiser au moins une rencontre par an entre les administrateurs et les membres du personnel afin de créer et d'entretenir un lien de confiance. |
| | Offrir l'opportunité aux membres du personnel de télétravailler s'ils le souhaitent, notamment en mettant en place du télétravail structurel. |
| | Proposer, s'il n'existe pas, un lieu de travail visant l'échange entre les membres du personnel d'organisations différentes, par exemple en offrant la possibilité de travailler dans un espace de coworking. |
| | Améliorer les conditions de concentration et le taux d'occupation des locaux notamment via la création d'espaces calmes. Garantir le niveau de confidentialité de l'espace de travail et des salles de réunions. |
| | Proposer un cadre de vie agréable, notamment en mettant à disposition un espace de détente commun : une bibliothèque/ludothèque partagée, une table de ping-pong, des installations sportives... |
| ODD 4 – Éducation de qualité | Favoriser l'autonomie et la liberté du travailleur, notamment en offrant davantage de libertés comme la flexibilité des horaires de travail (et si possible, l'intégrer de manière structurelle dans le contrat de travail). |
| | Faciliter l'accès à la formation des membres du personnel avec le cas échéant adaptation du temps de travail, octroi de temps partiel/alternance, congés sabbatiques ou horaires flexibles. |
| | Participer à l'éradication de l'analphabétisme en proposant ou finançant des actions d'apprentissage auprès des membres de son personnel et de leurs proches. |
| | Favoriser l'éducation des populations locales dans les pays d'exploitation en développement, en proposant des formations à la main-d'œuvre, ou en participant à des programmes de soutien dans les écoles. |

| | |
|---|---|
| ODD 5 – Égalité entre les sexes | Instaurer une politique de soutien aux femmes pendant la période d'allaitement, notamment en installant un local équipé et intime dédié à cet effet. |
| | Offrir un mentoring pour les femmes en leadership féminin, proposer des formations et un coaching spécifique pour les femmes, à tous les niveaux de responsabilité. |
| | Proposer la parité femme/homme au niveau de la direction et des fonctions dirigeantes par la mise en place d'un quota, et éviter le phénomène inconscient et réel de la cooptation du genre par les pairs. |
| | Mettre en place des systèmes d'équilibrage pour pallier les inégalités salariales à responsabilités égales et un système de rattrapage pour les éventuels retards d'avancement dû à une absence parentale. |
| | Dans le respect du cadre légal, comptabiliser les périodes de congé parental dans les années de carrière / d'expérience pour l'avancement de carrière. |
| | Prendre des mesures pour prévenir tout harcèlement sur le lieu de travail (exemple : lieux d'échanges, système d'expression anonyme, mobilisation de la médecine du travail, etc.) et sensibiliser à la lutte contre le harcèlement. |
| ODD 6 – Eau propre et assainissement | Garantir le salaire à 100% lors du congé parental et le cas échéant, verser un complément pour y parvenir. |
| | S'assurer que ses membres du personnel aient accès à un point d'eau potable, durable et suffisant. |
| | Contribuer à la création, au maintien et à la restauration d'écosystèmes liés à l'eau qu'il s'agisse de zones naturelles (montagnes, forêts, zones humides, rivières, aquifères, lacs, etc.) ou de terrains aux abords de l'entreprise. |
| ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable | Analyser les quantités et les types de matières toxiques et dangereuses significatives utilisées et libérées, y compris les risques connus que font courir ces matières à la santé humaine et à l'environnement, dans le cadre d'activités normales ou de libération. Anticiper et traiter toute source de fuites polluantes (hydrocarbures, métaux lourds, ...). |
| | Réaliser un bilan des consommations énergétiques pour identifier les principales sources de consommation d'énergies fossiles et mettre en place un plan de transition vers l'utilisation d'énergies renouvelables. |
| | Réaliser un bilan énergétique des bâtiments et renforcer leur isolation pour atteindre une performance énergétique élevée. Par exemple, en régler l'éclairage ou remplacer le type d'éclairage, etc. |
| | Attribuer une empreinte énergétique à chaque unité de produit/service. |

| | |
|---|---|
| <p>ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable</p> | <p>Réaliser une étude énergétique de ses process et procédés de fabrication pour en optimiser les consommations d'énergie.</p> |
| | <p>Tendre vers des contrats d'énergie 100% bas-carbone et renouvelables (dit "vert").</p> |
| | <p>Investir dans des infrastructures de distribution d'énergie renouvelable et des réseaux intelligents de type « smart grids ».</p> |
| | <p>Installer dans ses bâtiments et lieux d'opération des systèmes de production d'énergie renouvelable : panneaux photovoltaïques ou thermiques, système de cogénération, de la géothermie ou encore quand cela s'y prête à l'installation d'une micro-éolienne.</p> |
| <p>ODD 8 – Travail décent et croissance économique</p> | <p>Participer à l'autonomisation des acteurs économiques locaux et à des programmes de soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investir dans une start-up. • Embaucher des chercheurs. |
| | <p>Participer au développement de l'emploi en garantissant l'égalité des chances et en favorisant les emplois stables et durables, avec des salaires justes et des contrats de travail. Dans le cadre d'emplois saisonniers ou de courte durée, s'assurer que les employés disposent d'une protection sociale.</p> |
| | <p>Promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire. Commencer par réaliser un mapping des risques en santé-sécurité (via par exemple des outils tels que OHSAS18001, etc).</p> |
| | <p>Favoriser la liberté d'association et de négociation collective et donner aux membres du personnel les moyens d'exercer ce droit dans de bonnes conditions.</p> |
| | <p>Organiser un dialogue régulier avec tous les types de travailleurs dans l'entreprise, y compris dans les PME, par exemple via un système de concertation participatif et innovant.</p> |
| | <p>Promouvoir l'emploi des jeunes et leur intégration sur le marché du travail, ainsi que les publics peu qualifiés, par exemples, ouvrir des postes avec contrats d'apprentis, accepter des stagiaires, financer/soutenir des programmes d'insertion professionnelle.</p> |
| | <p>Ouvrir un poste pour personne porteuse d'un handicap (ex: partenariat avec cap48), aménager ses espaces de travail pour garantir l'accès aux PMR - chaises roulantes, adapter les espaces / postes de travail aux personnes atteintes de cécité, surdité, etc.</p> |
| | <p>Augmenter la proportion de femmes à temps plein dans les équipes (équilibrer les temps partiels homme-femme)</p> |
| | <p>Mettre en place des procédures, selon devoir de diligence raisonnable, pour garantir que ses contrats de travail ou de sous-</p> |

| | |
|---|--|
| | <p>traiment respectent les grands textes internationaux évoquant les droits de salariés. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signer la charte belge "Business & Human rights". • S'assurer qu'aucune personne en situation de servitude ou de travail forcé ne travaille pour l'entreprise. • Adopter une politique d'achat (incluant une charte à signer) exigeant des conditions de travail décentes dans la chaîne d'approvisionnement. • Réaliser une cartographie des risques sociaux liés aux achats de produits/travaux (ex: construction, nettoyage, vêtements de travail, matières premières, IT). • Effectuer une vérification/audits sociaux des sous-traitants clés (dans un premier temps, appliquer la règle des 80-20). • Inclure des clauses sociales garantissant un travail décent (conventions de base de l'OIT) dans les contrats des fournisseurs / sous-traitants. |
| <p>ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure</p> | <p>Payer ses taxes à un niveau "fair" où les activités productives ont lieu.</p> <p>Développer l'emploi industriel en relocalisant une partie des infrastructures de production dans les pays développés tout en participant à l'industrialisation des pays en développement.</p> |
| <p>ODD 10 – Inégalités réduites</p> | <p>Faire la promotion à l'international des bonnes pratiques et normes sociales, économiques et environnementales, pour réduire les inégalités entre les pays et supprimer l'ensemble des pratiques de dumping, par exemple en participant ou en organisant des échanges de vues sur ce sujet entre entrepreneurs de plusieurs pays.</p> <p>Respecter les droits de propriété matérielle, patrimoniale, industrielle et intellectuelle, et respecter les savoirs traditionnels.</p> <p>Lutter contre l'exclusion à l'embauche en ayant des processus adaptés et en sensibilisant l'ensemble de ses collaborateurs, au-delà même du service RH et des managers. Pratiquement, par exemple, mettre en place un système de recrutement avec CV « anonymisés » sur le genre, ou autres facteurs potentiellement discriminatoires.</p> <p>Offrir des services financiers, ou des compensations en cas d'incapacité de travail, aux membres du personnel payés à l'heure afin de leur apporter de la stabilité financière.</p> <p>Lutter contre la stagnation des salaires pour des raisons de croissance économique exclusive.</p> <p>Instaurer une politique de bonus en installant un système de prime partagée distribuée de manière égale entre les membres</p> |

| | |
|--|---|
| | du personnel, liée à l'atteinte d'objectifs de rentabilité opérationnels. |
| | Participer aux programmes d'aide au développement, en contribuant financièrement ou par ses produits et services. |
| <p style="text-align: center;">ODD 11 – Villes et communautés durables</p> | Faire de la promotion immobilière inclusive, convertir des espaces inoccupés en habitats sociaux. |
| | Sensibiliser les membres du personnel à la pollution et les encourager à participer de manière collective à des journées de nettoyage de la nature. |
| | Prendre en compte les scénarios concernant les risques naturels et le changement climatique, pour concevoir des villes résilientes et préparer des plans d'adaptation. |
| | Prendre en compte les difficultés des groupes sociaux et particularités des groupes vulnérables lors de la conception et la mise en œuvre d'un projet, produit ou service. |
| | Recycler le foncier déjà urbanisé et les friches urbaines pour les projets d'aménagement et de construction, afin de préserver les espaces naturels et la biodiversité. |
| | Proposer des bâtiments et infrastructures modulables, à faible impact sur l'environnement et faible consommation d'énergie, adaptables aux différents usages d'espaces possibles sur une journée, semaine ou année (commerces, bureaux, associations, logements, etc.) pour optimiser les espaces et les lieux de mixité sociale. |
| | Développer des produits de construction durable (isolation, santé) et s'assurer qu'ils soient plus adaptés aux changements climatiques et catastrophes naturelles. |
| | Penser à l'accessibilité en transports en commun ou en vélos de ses infrastructures afin de d'encourager les membres du personnel à utiliser les moyens de mobilité douce pour se rendre sur leur lieu de travail. |
| | Transformer une place de parking en parking à vélo couvert et sécurisé. |
| | Adapter ses infrastructures internes à l'entreprise pour qu'elle puisse accueillir la mobilité douce (vélo, roller, trottinette), par exemple en installant des douches/vestiaires différenciés pour les deux sexes, ou encore en proposant le système du retour garanti en cas d'imprévu ou de mauvaises conditions climatiques, des infrastructures sécurisées pour les vélos, des horaires plus flexibles... |
| <p style="text-align: center;">ODD 12 – Consommation et production responsables</p> | Rédiger et faire signer une charte à destination de toutes les parties prenantes (fournisseurs, partenaires, clients, employés...) témoignant de leur démarche d'amélioration continue pour tendre vers une politique zéro déchet dans le cadre de leurs activités. |

| | |
|---|--|
| <p>ODD 12 – Consommation et production responsables</p> | <p>Réaliser une analyse de cycle de vie de ses produits et services afin d'identifier leurs principaux impacts sur l'environnement lors des différentes phases : production des matières premières, transformation et assemblage, transports, distribution, utilisation, recyclage et fin de vie.</p> |
| | <p>Mettre en place un SME - système de management environnemental de type EMAS ou ISO 14001, pour monitorer ses impacts sur l'environnement et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.</p> |
| | <p>Transformer son modèle d'affaires pour tendre vers l'économie de fonctionnalité, qui consiste à vendre les usages à la place de vendre les produits, afin notamment de créer des relations plus pérennes avec ses clients.</p> |
| | <p>Informersur les impacts sur la santé, la sécurité et des conditions d'utilisation lors de la commercialisation des produits, et proposer un service après-vente.</p> |
| <p>ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique</p> | <p>Réaliser un bilan carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, pour identifier les étapes du cycle de vie de ses produits qui sont les plus émettrices de Gaz à Effet de Serre (GES) -extraction de matières premières, production, distribution, usage, recyclage, fin de vie - et définir un plan de réduction avec des indicateurs de performance (KPI).</p> |
| | <p>Intégrer le risque climatique dans la planification stratégique, pour orienter ses positionnements de marché, son organisation et ses innovations produits.</p> |
| | <p>Anticiper les impacts futurs du changement climatique sur ses activités ou ses territoires d'implantation par la définition d'un plan d'adaptation et de gestion des risques.</p> |
| | <p>Lister les matières premières à risque (rareté, prix, qualité, toxicité, etc.) dans sa production / son approvisionnement à cause du changement climatique.</p> |
| | <p>Après avoir qualifié, évité puis réduit au maximum ses émissions de GES, envisager une stratégie bas carbone via une démarche de compensation et/ou de captation de carbone.</p> |
| <p>ODD 14 – Vie aquatique</p> | <p> limiter les voyages d'affaire, favoriser les visioconférences pour les réunions à distance et permettre le télétravail à ses employés.</p> |
| | <p>Analyser les impacts potentiels de son activité, notamment de ses déchets et de la fin de vie de ses produits, et mettre en œuvre un plan d'action pour limiter leur déversement dans les océans et les cours d'eau. Proposer par exemple des systèmes de récupération, de consigne ou travailler sur des matières biodégradables.</p> |
| | <p>Proposer des systèmes de traitement et de dépollution des eaux terrestres et marines et de lutte contre l'acidification des océans.</p> |

| | |
|--|---|
| ODD 15 – Vie terrestre | Réaliser une étude d'impact pour ses nouveaux projets d'aménagement de site afin d'identifier les enjeux de biodiversité et y remédier. |
| | Respecter la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser) pour traiter ses impacts (fragmentation et destruction d'habitats, pollution, surexploitation, dissémination d'espèces envahissantes, changement climatique, etc.) sur la biodiversité dans l'ensemble des décisions, afin de ne pas recourir à la compensation sans avoir étudié et pris en compte de manière approfondie les deux premières étapes (Éviter et Réduire). |
| | Participer à la lutte contre le braconnage et la biopiraterie en s'assurant que les approvisionnements respectent les législations du lieu de production en matière de braconnage et de biopiraterie, en mettant en place un plan de vigilance interne et en cessant de travailler avec ceux qui ne respectent pas ces principes. |
| | Sensibiliser ses collaborateurs aux enjeux de biodiversité, expliciter les liens entre leurs activités et la dégradation des écosystèmes, et les accompagner dans l'évolution de leurs métiers pour intégrer les changements nécessaires. |
| | Participer à des projets d'éducation et de sensibilisation à la biodiversité ainsi qu'à des projets de recherche scientifique sur ces enjeux. |
| ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces | Mettre en action un plan de vigilance sur les Droits Humains pour identifier les situations d'atteinte ou de complicité d'atteinte aux Droits Humains et les situations à risques, en interne et dans sa chaîne de valeur (clients, fournisseurs, partenaires, etc.). |
| | Soutenir la mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes : <ul style="list-style-type: none"> • Cartographier ses risques sur l'ensemble de ses activités. • Prévenir les situations de conflits d'intérêts et déclarer de manière exhaustive et transparente l'ensemble des intérêts ou liens d'intérêts pour l'activité de l'entreprise. • Être transparent et responsable dans ses activités de lobbying. • Diffuser suffisamment d'information sur ses produits/services (y compris dangers et inconvénients) pour en donner une représentation réaliste et non biaisée. |
| | Mobiliser la gouvernance de l'entreprise sur les Objectifs de Développement Durable. |
| | Évoluer vers une gouvernance participative, intégrant ses parties prenantes : <ul style="list-style-type: none"> • Adopter un mode de décision collectif et/ou participatif responsabilisant le personnel à chaque niveau. |
| | |

ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces

Former la direction aux nouveaux modèles de gouvernance (ex: organisation libérée, opale, holocratie, sociocratie...).

Mettre en place un plan de lutte contre la corruption et former ses collaborateurs pour identifier les situations à risques et pour les accompagner afin qu'ils sachent comment se comporter, agir et réagir :

- Dans les secteurs et filières réputés à risque (construction, marchés publics...), exercer un devoir de diligence accru de type "know your customer/supplier".
- Former les commerciaux actifs des pays/métiers à risques à la lutte anti-corruption.
- Mettre en place un système de "whistleblowing" pour rapporter les cas de manière sécurisée et protéger les lanceurs d'alerte.
- Adopter publiquement une politique "tolérance zéro".
- Collaborer avec les pouvoirs publics en cas de suspicion de filière douteuse (amont et aval).
- Collaborer avec des ONG de type "human rights watch".
- Supprimer tout paiement cash au profit des virements bancaires.

Implémenter un plan de consultation des parties prenantes dans le cadre de la définition des priorités stratégiques, en intégrant la thématique des ODD.

Mesurer et évaluer périodiquement les performances et progrès sur les indicateurs choisis pour les ODD.

Promouvoir l'autonomie, la responsabilisation et la valorisation des travailleurs en développant un organigramme hiérarchique plat et en laissant la liberté aux membres du personnel de choisir son propre intitulé.

Se désengager de tous fonds ou financements de paradis fiscaux.

Lutter contre les trafics illégaux et ne pas se retrouver en situation de complicité.

ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

Effectuer une étude de matérialité interrogeant les parties prenantes pour déterminer les ODD clés pour l'entreprise.

Compléter sa politique RSE pour les intégrer en fonction de leur pertinence pour son entreprise, ses territoires d'implantation et son secteur d'activité.

Identifier les opportunités pour ses produits ou services répondant à des enjeux soulevés par les ODD et lancer des programmes d'innovation.

Participer aux projets de mobilisation et de sensibilisation du grand public sur les ODD.

ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

Contribuer au financement des programmes de développement et de réalisation des ODD, par exemple via sa fondation d'entreprises ou du mécénat (financier, de compétences, etc).

Sensibiliser ses collaborateurs sur les ODD et accompagner la transformation de leur métier en prenant en compte les ODD.

Investir et mettre à disposition, par exemple dans le cadre de mécénat de compétences, des moyens humains et technologiques pour la résolution des défis soulevés par les ODD:

- Envoyer des experts chez des fournisseurs ou entreprises similaires dans des pays en développement pour offrir du coaching.
- Pratiquer des prix avantageux pour des projets d'ingénierie propre dans des pays en développement.

Intégrer les ODD dans les thèmes de dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes (employés, syndicats, actionnaires, clients, fournisseurs, collectivités locales, associations, etc.).

Diffuser ses meilleures pratiques par l'intermédiaire de réseaux d'entreprises.

Mettre en place un tableau de bord et des indicateurs de suivi de ses contributions aux ODD et les communiquer en toute transparence, notamment par le biais de son reporting pour le Global Compact, ou d'autres engagements.

Faire connaître ses actions en lien avec les ODD au gouvernement pour alimenter le reporting national.

FINANCE & COMPTABILITÉ

| ODD | Actions |
|---|--|
| ODD 2 – Faim zéro | Veiller à ne pas participer directement ou indirectement à l'accaparement de terres et à la volatilité des marchés des denrées alimentaires. |
| ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable | Investir dans des infrastructures de distribution d'énergie renouvelable et des réseaux intelligents de type « smart grids ». |
| | Soutenir des projets de promotion des énergies renouvelables. |
| | Réduire la consommation énergétique de ses infrastructures grâce aux financements verts. |
| ODD 8 – Travail décent et croissance économique | Payer ses taxes à un niveau "fair" où les activités productives ont lieu. |
| ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure | Développer l'emploi industriel en relocalisant une partie des infrastructures de production dans les pays développés tout en participant à l'industrialisation des pays en développement. |
| | Investir dans la modernisation des procédés industriels et financer des projets de Recherche et Développement. |
| | Développer des infrastructures de transport favorisant le report modal pour un impact réduit sur la santé et l'environnement et développer les moyens de transport correspondants. |
| ODD 10 – Inégalités réduites | Instaurer une politique de bonus en installant un système de prime partagée distribuée de manière égale entre les membres du personnel, liée à l'atteinte d'objectifs de rentabilité opérationnels. |
| | Participer aux programmes d'aide au développement, en contribuant financièrement ou par ses produits et services. |
| | Contribuer à la constitution de pensions et retraites pour les membres de son personnel, notamment lorsque le système social ne le facilite pas, en favorisant les investissements socialement responsables. |
| ODD 11 – Villes et communautés durables | Développer des produits de construction durable (isolation, santé) et s'assurer qu'ils soient plus adaptés aux changements climatiques et catastrophes naturelles. |
| ODD 12 – Consommation et production responsables | Transformer son modèle d'affaires pour tendre vers l'économie de fonctionnalité, qui consiste à vendre les usages à la place de vendre les produits, afin notamment de créer des relations plus pérennes avec ses clients. |
| ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique | Après avoir qualifié, évité puis réduit au maximum ses émissions de GES, envisager une stratégie bas carbone via une démarche de compensation et/ou de captation de carbone. |

ODD 15 – Vie terrestre

Valoriser son foncier disponible en mettant en place des espaces favorables à la biodiversité (végétalisation ou habitats spécifiques) et créant des continuités écologiques :

- Reboiser / reforester les espaces défrichés non utilisés par l'entreprise.
- Planter des haies mixtes sur site favorisant la nidification et les pollinisateurs.
- Assainir les terrains pollués sur site, éventuellement avec des plantes ad hoc.
- Eviter les grandes pelouses exposées au vent, à la sécheresse et lessivages par pluie abondante.
- Convertir les surfaces bétonnées (routes, parkings) au moyen de revêtements perméables permettant la végétation et l'écoulement des eaux (gravier, pavés, dalles perforées).
- Aménager des espaces pour la faune sur site: perchoirs, nichoirs, ruches, arbres fruitiers, haies mixtes, prés fleuris ...
- Conclure un partenariat avec une ONG ou association (Natagora/ WWF) pour développer un plan nature sur site ou faire un inventaire avant/après aménagement.
- Compenser ses émissions de GES en crédits carbone destinés à la reforestation.

ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces

Se désengager de tous fonds ou financements de paradis fiscaux.

Éradiquer toute pratique d'évasion fiscale et être transparent sur sa démarche.

MARKETING & COMMERCIAL

| ODD | Actions |
|--|--|
| ODD 1 – Pas de pauvreté | Développer des produits ou services spécifiques aux personnes les plus vulnérables (ex : la location de certains biens plutôt que leur achat). |
| | Les entreprises actives dans l'offre de certains services de base sont aussi invitées à développer des services spécifiques pour les personnes les plus fragiles (ex : produits d'assurance à un prix abordable pour les clients vulnérables). |
| ODD 2 – Faim zéro | Distribuer et promouvoir des produits locaux issus d'exploitation de petites tailles ou inclusives de publics fragilisés. |
| ODD 3 – Bonne santé et bien-être | Informersur les composants de ses produits et les risques associés (par exemple pour les femmes enceintes, les enfants, les personnes âgées, etc.) en communiquant de manière adaptée. |
| ODD 5 – Égalité entre les sexes | Créer et utiliser des textes, des enregistrements audio ou des images qui ne véhiculent, ni ne perpétuent les stéréotypes en ce qui concerne, par exemple, le sexe, la religion, l'origine ethnique, l'invalidité ou les relations personnelles. Réaliser une analyse annuelle des outils de communication et identifier les éventuelles publications non-conformes. |
| ODD 6 – Eau propre et assainissement | Développer et promouvoir des produits et services générant moins de pollution de l'eau. |
| ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable | Développer des produits et services visant à fournir des points d'accès à l'énergie à tous et notamment dans les pays en développement. |
| | Promouvoir des produits ayant une très faible consommation en énergie en sensibilisant les clients aux moyens de limiter la consommation en énergie des produits achetés. Par exemple, proposer des contrats d'entretien permettant d'effectuer des réglages en termes de consommation énergétique. |
| | Pour les entreprises qui vendent de l'énergie, encourager l'énergie renouvelable et favoriser les réductions de consommation d'énergie en développant des systèmes tarifaires innovants. |
| ODD 8 – Travail décent et croissance économique | Inventer des "packages wallons" entre entreprises de la même chaîne de valeur ou même localité (alimentation, construction, etc). |
| | Vendre ses produits localement via les vitrines des autorités locales (offices de tourisme, boutiques de musées, pop-up shops, etc). |
| ODD 12 – Consommation et production responsables | Communiquer de façon transparente avec les consommateurs sur les caractéristiques de ses produits et services (composition, usage, performance, durée de vie, pays d'origine, présence |

| | |
|---|---|
| ODD 12 – Consommation et production responsables | d’OGM, de perturbateurs endocriniens ou de nanoparticules, recours à l’expérimentation animale, risques, maintenance, stockage et mise au rebut, impacts sociaux et environnementaux, etc.) pour les inciter à faire des choix éclairés. |
| | Afficher clairement le prix total et les taxes, les termes et conditions concernant les produits et services (ainsi que tout accessoire requis pour leur utilisation), ainsi que les frais de livraison. |
| | Informersur les impacts sur la santé, la sécurité et des conditions d’utilisation lors de la commercialisation des produits, et proposer un service après-vente. |
| ODD 12 – Consommation et production responsables | Sensibiliser et former ses collaborateurs, partenaires commerciaux et parties prenantes aux enjeux du changement climatique (via des outils collaboratifs de sensibilisation de type Fresque du climat et/ou du numérique, atelier 2tonnes, The Week, etc), et travailler avec eux pour leur prise en compte. |
| ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces | Obtenir l’accord éclairé et volontaire du consommateur en cas de récupération et d’utilisation de ses données personnelles. |
| | Protéger la vie privée des consommateurs et assurer la sécurité de leurs données. |
| ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs | Intégrer les ODD dans les thèmes de dialogue avec l’ensemble de ses parties prenantes (employés, syndicats, actionnaires, clients, fournisseurs, collectivités locales, associations, etc.). |
| | Diffuser ses meilleures pratiques par l’intermédiaire de réseaux d’entreprises. |
| | Mettre en place un tableau de bord et des indicateurs de suivi de ses contributions aux ODD et les communiquer en toute transparence, notamment par le biais de son reporting pour le Global Compact, ou d’autres engagements. |
| | Faire connaître ses actions en lien avec les ODD au gouvernement pour alimenter le reporting national. |

PARTENARIATS

| ODD | Actions |
|---|---|
| ODD 1 – Pas de pauvreté | S'engager publiquement sur ce thème, participer à des débats et promouvoir ses valeurs liées à la réalisation des ODD et la lutte contre la pauvreté. |
| | Entrer en contact avec des associations locales actives dans la lutte contre la pauvreté pour mettre en place une réflexion sur la contribution de l'entreprise dans la lutte contre la pauvreté en fonction de son activité. |
| ODD 2 – Faim zéro | Eviter le gaspillage alimentaire et donner le surplus des productions ou les invendus à des banques alimentaires qui redistribuent à des publics fragilisés. |
| ODD 3 – Bonne santé et bien-être | Soutenir les campagnes préventives de santé publique sur les maladies graves, telles que le VIH/SIDA, le cancer, les maladies cardiovasculaires, le paludisme, la tuberculose ou l'obésité. |
| ODD 4 – Éducation de qualité | Réaliser des actions de transferts de compétences et de formation dans les pays en développement pour favoriser la montée en compétence tout en respectant et en s'appuyant sur les savoir-faire locaux. |
| | Réaliser des partenariats avec les établissements scolaires (hautes écoles, universités) et/ou les centres de formation afin de contribuer à la formation de professionnels et d'explicitier ses besoins futurs en recrutement. Le cas échéant, proposer aux membres de son personnel (en leur qualité d'experts) de dispenser des cours ou des modules de formation. |
| ODD 5 – Égalité entre les sexes | Soutenir les programmes de lutte contre les violences et discriminations faites aux femmes et plus largement les actions de lutte contre les préjugés et les amalgames. |
| ODD 6 – Eau propre et assainissement | Contribuer à la création, au maintien et à la restauration d'écosystèmes liés à l'eau qu'il s'agisse de zones naturelles (montagnes, forêts, zones humides, rivières, aquifères, lacs, etc.) ou de terrains aux abords de l'entreprise. |
| | Initier des partenariats avec d'autres entreprises pour créer une station d'épuration, des bassins de traitement ou un réseau de récupération et de traitement des eaux usées. |
| | Échanger des bonnes pratiques au sein de sa filière et en fonction de ses territoires d'implantation pour une utilisation soutenable des ressources en eaux. |
| | Travailler avec les collectivités locales pour mettre en place des solutions de facilitation d'accès à l'eau potable et à des sanitaires pour tous, par exemple des usines de dessalement. |
| ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable | Soutenir des projets de promotion des énergies renouvelables. |

| | |
|---|--|
| <p>ODD 8 – Travail décent et croissance économique</p> | <p>Développer des partenariats avec d'autres organisations (pouvoirs publics, entreprises ou ONG) afin de maximiser les synergies pour le développement économique des territoires, comme par exemple conclure un partenariat long terme avec une PME ou une chaire universitaire.</p> |
| <p>ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure</p> | <p>Développer des infrastructures de transport favorisant le report modal pour un impact réduit sur la santé et l'environnement et développer les moyens de transport correspondants.</p> |
| | <p>Mettre en place une démarche d'innovation basée sur le biomimétisme.</p> |
| <p>ODD 10 – Inégalités réduites</p> | <p>Diffuser et transférer les technologies et savoir-faire auprès des pays en développement pour accompagner leur développement technologique.</p> |
| | <p>Privilégier une filière d'approvisionnement de matières premières en provenance de sources éthiques dans des pays en développement pour y encourager l'économie, acheter des produits issus du commerce équitable, entrer dans un partenariat public-privé de la coopération belge (Enabel, BIO, etc).</p> |
| | <p>Participer aux programmes d'aide au développement, en contribuant financièrement ou par ses produits et services.</p> |
| | <p>Soutenir les programmes de sensibilisation du grand public sur les enjeux de réduction des inégalités et de développement des populations vulnérables.</p> |
| <p>ODD 11 – Villes et communautés durables</p> | <p>Recycler le foncier déjà urbanisé et les friches urbaines pour les projets d'aménagement et de construction, afin de préserver les espaces naturels et la biodiversité.</p> |
| | <p>Mettre des navettes d'entreprise à disposition des riverains pour des déplacements locaux.</p> |
| | <p>Intégrer son entreprise dans des quartiers mixtes en instituant un dialogue avec les riverains.</p> |
| | <p>Développer les collaborations sociales, économiques et environnementales entre les centres urbains et les périphéries.</p> |
| | <p>Favoriser le dialogue avec les parties prenantes du territoire pour définir et réaliser des projets territoriaux collectifs de développement durable. Ceci dans le but d'augmenter son ancrage local et de développer des synergies multi-acteurs entre les entreprises, la société civile, les associations et l'administration.</p> |
| | <p>Renaturer et revégétaliser les villes – en mettant à profit les fonciers disponibles de son entreprise ou soutenir les initiatives d'autres acteurs – afin de participer à la reconstruction de continuités écologiques favorables à la biodiversité.</p> |
| | <p>Mettre les espaces verts privés de l'entreprise à disposition du public / des riverains (parc, jardin, verger, potager..), sécuriser</p> |

| | |
|---|--|
| <p>ODD 11 – Villes et communautés durables</p> | <p>ses espaces (verts) par un éclairage adapté minimisant les pollutions lumineuses, une surveillance adéquate et intégrée en concertation avec les usagers et les riverains.</p> |
| | <p>Participer à la mise en place de démarches « zéro déchet » pour limiter, trier et valoriser les déchets produits en ville et sensibiliser les habitants à cette démarche.</p> |
| | <p>Offrir des cours de conduite responsable aux membres du personnel, veiller à une mobilité des membres du personnel non-invasive des riverains (contournements des zones d'habitat, casse-vitesse, etc).</p> |
| <p>ODD 12 – Consommation et production responsables</p> | <p>Engager une démarche d'écologie industrielle et territoriale, consistant à utiliser comme ressources les sous-produits, effluents, surplus d'énergie, fluides ou déchets des entreprises de son territoire et vice-versa.</p> |
| <p>ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique</p> | <p>Mettre en place un Plan de Déplacement Inter-Entreprises avec les entreprises de son territoire, incluant une plateforme de covoiturage.</p> |
| <p>ODD 14 – Vie aquatique</p> | <p>Intégrer dans ses activités de tourisme ou de développement local la prise en compte des enjeux d'érosion de la biodiversité marine.</p> |
| | <p>Participer financièrement ou proposer des produits et services à des programmes, agences, associations ou organismes de préservation et de restauration des écosystèmes marins et côtiers.</p> |
| | <p>Inciter à participer à des programmes de sensibilisation et d'éducation sur les océans et la vie marine, pour le grand public, ses collaborateurs et ses parties prenantes.</p> |
| | <p>Contribuer à la recherche scientifique pour une meilleure connaissance et une meilleure gestion des océans.</p> |
| <p>ODD 15 – Vie terrestre</p> | <p>Valoriser son foncier disponible en mettant en place des espaces favorables à la biodiversité (végétalisation ou habitats spécifiques) et créant des continuités écologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reboiser / reforester les espaces défrichés non utilisés par l'entreprise. • Planter des haies mixtes sur site favorisant la nidification et les pollinisateurs. • Assainir les terrains pollués sur site, éventuellement avec des plantes ad hoc. • Eviter les grandes pelouses exposées au vent, à la sécheresse et lessivages par pluie abondante. • Convertir les surfaces bétonnées (routes, parkings) au moyen de revêtements perméables permettant la végétation et l'écoulement des eaux (gravier, pavés, dalles perforées). |

| | |
|---|--|
| ODD 15 – Vie terrestre | <ul style="list-style-type: none"> • Aménager des espaces pour la faune sur site: perchoirs, nichoirs, ruches, arbres fruitiers, haies mixtes, prés fleuris ... • Conclure un partenariat avec une ONG ou association (Natagora/ WWF) pour développer un plan nature sur site ou faire un inventaire avant/après aménagement. • Compenser ses émissions de GES en crédits carbone destinés à la reforestation. |
| | Participer aux opérations de restauration ou de préservation d'écosystèmes dégradés ou d'espèces en voie d'extinction. |
| | Privilégier les collaborations avec des producteurs locaux qui s'engagent à adopter des pratiques à faible impact sur la biodiversité (cahier des charges bio, aucun pesticides ou traitements nocifs, préservation de la qualité des sols, etc.). |
| ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs | Contribuer à la gestion durable des parcs naturels et des zones protégées. |
| | Contribuer au financement des programmes de développement et de réalisation des ODD, par exemple via sa fondation d'entreprises ou du mécénat (financier, de compétences, etc). |
| | Créer des partenariats avec des organismes scientifiques et de recherche (université, laboratoires, fondation de recherche) afin de développer des projets en lien avec les ODD. |
| | Soutenir les acteurs associatifs qui développent par exemple des actions sur les ODD. |
| | Conclure des chartes d'engagement avec les parties prenantes. |
| | Augmenter les échanges avec le secteur sur les bonnes pratiques y compris technologiques. |

PRODUCTION

| ODD | Actions |
|--|---|
| <p style="text-align: center;">ODD 2 – Faim zéro</p> | <p>Cultiver, transformer et développer des produits alimentaires de filières respectueuses de l’homme et de l’environnement – filière biologique, raisonnée, etc.</p> |
| | <p>Faire évoluer ses pratiques agricoles pour les rendre plus résilientes et protéger l’environnement.</p> |
| | <p>Développer l’agroécologie et la permaculture ; préserver les sols et les ressources notamment en eau pour favoriser la résilience des exploitations.</p> |
| | <p>Produire des denrées alimentaires saines à des prix accessibles pour le pouvoir d’achat des publics à faibles revenus.</p> |
| <p style="text-align: center;">ODD 3 – Bonne santé et bien-être</p> | <p>Assurer des lieux de travail sûrs et sains tout au long de la chaîne d’approvisionnement.</p> |
| | <p>Développer, produire ou faire partie de la chaîne de valeur du développement d’une technologie qui traite les maladies chroniques (cancer, diabète, sclérose, dépression,...) ou infectieuses (grippe, covid,...).</p> |
| <p style="text-align: center;">ODD 6 – Eau propre et assainissement</p> | <p>Analyser les quantités et les types de matières toxiques et dangereuses significatives utilisées et libérées, y compris les risques connus que font courir ces matières à la santé humaine et à l’environnement, dans le cadre d’activités normales ou de libération. Anticiper et traiter toute source de fuites polluantes (hydrocarbures, métaux lourds, ...).</p> |
| | <p>Mettre en œuvre des mesures d’économie d’eau et suivre des indicateurs de résultats et se fixer des objectifs de réduction de la consommation.</p> |
| | <p>Réaliser un bilan de consommation d’eau par produit et réduire l’empreinte eau de ses produits sur l’ensemble de leur cycle de vie.</p> |
| | <p>Identifier les lieux à risque de pollution ou à pollution avérée et prendre des mesures pour réduire/supprimer les sources de pollution. Par exemple, utiliser un système de retraitement des eaux, changer de solvants et de produits d’entretien vers des formules moins polluantes,...</p> <p>Réaliser un bilan des eaux rejetées par l’entreprise. Récupérer, réutiliser et recycler ces eaux et favoriser l’utilisation d’eau de sources renouvelables. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installer des circuits fermés pour réutiliser l’eau plusieurs fois et récupérer la chaleur. • Récupérer l’eau de pluie pour le lavage, les chasses d’eau et les circuits de refroidissement. |

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Installer des robinets brise-jet et des citernes d'eau connectées aux les gouttières. |
| ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable | Utiliser des combustibles renouvelables. |
| | Identifier les sources de gaspillage énergétique, comme des machines qui tournent à vide, des déplacements inutiles ou à vide, des locaux éclairés ou chauffés/climatisés sans qu'ils ne soient occupés, des procédés qui ne sont pas correctement optimisés, etc. |
| | Réduire l'énergie grise de ses produits, c'est-à-dire l'énergie nécessaire à la production, à la consommation ou à l'utilisation et au recyclage de ses produits via une démarche d'éco-conception. |
| ODD 8 – Travail décent et croissance économique | Mettre en place un plan de sécurité sur les lieux de travail à risque (procédure en cas d'accident) et proposer des équipements de protection individuels pour le personnel. |
| | Identifier et adopter les nouvelles technologies pertinentes permettant un gain de surproductivité et/ou de sécurité. |
| ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure | Investir dans la modernisation des procédés industriels et financer des projets de Recherche et Développement. |
| | Anticiper l'entretien du matériel afin d'éviter la casse et l'arrêt de production. |
| | Réduire ses consommations de ressources naturelles en favorisant les produits, méthodes de production et les modèles économiques qui ont une meilleure efficacité en ressources et énergie, comme l'économie de la fonctionnalité, l'économie circulaire, l'écologie industrielle. |
| | Construire des infrastructures d'accès à l'eau et aux autres services de base qui soient durables, limitant la pollution et favorisant un accès à ces services au plus grand nombre. |
| ODD 10 – Inégalités réduites | Concevoir des infrastructures autonomes, auto-suffisantes et sans impacts sur l'environnement – tenir compte du cycle de vie complet de l'infrastructure et intégrer la fin de vie et la réutilisation. Par exemple en isolant ses bâtiments, en récupérant l'eau de pluie, en récupérant la chaleur des processus industriels, en installant des panneaux PV, une pompe à chaleur, une (ou plusieurs) chaudière biomasse... |
| | Proposer des produits et services qui concourent à la réduction des inégalités, à l'accès à l'éducation, à la santé, au logement, à la technologie, etc. |
| | Mettre en place des procédures pour réduire les inégalités entre les travailleurs (au travail et dans l'évolution de carrière, à la fin de contrat) et en particulier vis-à-vis des femmes, des personnes en situation de handicap, des enfants, des populations autochtones, des migrants et de leurs familles, des personnes de |

| | |
|--|--|
| | <p>toute origine, religion, hérédité, croyance, orientation sexuelle ou caste :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revoir ses politiques internes RH pour inclure un système de plainte confidentiel et indépendant pour éviter les conflits d'intérêt. • Pratiquer la discrimination positive pour corriger une situation déséquilibrée. • Encourager les congés parentaux aux deux sexes et garantir le retour au même poste. • Corriger les écarts salariaux d'année en année. • Payer un niveau de taxe correspondant aux activités et plus-values générées sur site (contribuant à la sécurité sociale de la région). • Offrir la même couverture sociale à tous les membres du personnel. • Favoriser la mobilité interne des membres du personnel, expats, stagiaires. • Offrir des cours de langues aux membres du personnel monolingues. • Participer à des initiatives visant à intégrer des migrants dans l'entreprise. • Participer financièrement au coût du permis de conduire pour les nouveaux candidats issus de milieux défavorisés. |
| <p>ODD 11 – Villes et communautés durables</p> | <p>Développer des projets d'agriculture urbaine pour produire une partie de l'alimentation.</p> |
| <p>ODD 12 – Consommation et production responsables</p> | <p>Développer des solutions de diminution de la pollution atmosphérique et hydrique, ainsi que des solutions de gestion de la qualité de l'air et de l'eau.</p> <p>Réaliser une analyse de cycle de vie de ses produits et services afin d'identifier leurs principaux impacts sur l'environnement lors des différentes phases : production des matières premières, transformation et assemblage, transports, distribution, utilisation, recyclage et fin de vie.</p> <p>Mettre en place un SME - système de management environnemental de type EMAS ou ISO 14001, pour monitorer ses impacts sur l'environnement et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.</p> <p>Mettre en place une démarche optimale pour gérer ses déchets en entreprise, en commençant par dresser l'état des lieux des déchets générés par l'entreprise. Une fois l'analyse de la situation initiale faite, une politique de gestion des déchets peut-être mise en place via un plan 3R : réduction, réutilisation, recyclage.</p> |

ODD 12 – Consommation et production responsables

Établir un plan de réduction des déchets générés avec des actions concrètes, comme par exemple :

- Repenser l’emballage des produits (matières premières utilisées, poids, composition, etc), éviter le suremballage, instaurer un système de consigne si applicable.
- Éviter les objets à usage unique.
- Repenser le design pour éviter les pertes lors de la production et utiliser moins de ressources.
- Opter pour des matériaux recyclés ou recyclables.
- Proposer des services de maintenance, de réparation, de réutilisation et de revalorisation pour allonger la durée de vie des produits.
- Lutter contre l’obsolescence programmée en offrant un manuel de réparation, des tutoriels en ligne, des conseils gratuits, etc.
- Privilégier le seconde main et/ou le reconditionné.

Établir un plan de réutilisation des déchets générés avec des actions concrètes, comme par exemple :

- Entamer un projet d’économie circulaire pour réduire les entrants et valoriser les déchets.

Établir un plan de recyclage des déchets générés avec des actions concrètes, comme par exemple :

- Proposer des services de reprise, de recyclage et de prise en charge de la fin de vie des produits.
- Repenser le design des produits pour faciliter la réparation et le recyclage des composants et/ou de l’emballage.

Mettre en place un système de tri des déchets poussé, même dans les bureaux, dont la catégorie "déchets dangereux" (piles, encres, solvants..).

Développer une démarche d’eco-conception de ses produits et services pour innover durablement et faire des choix de matières et de procédés de production plus durables.

- Diminuer la consommation de matières premières, surtout à base de produits fossiles (combustibles, polymères, plastics, métaux précieux, terres rares, etc).
- Augmenter le taux de recyclabilité des produits finis en fin de vie.

Réaliser un état des lieux des déchets alimentaires et organiques générés par l’entreprise et les membres du personnel et évaluer la qualité de ces déchets.

| | |
|--|--|
| | <p>Afin d'éviter le gaspillage alimentaire, établir un plan avec des actions concrètes, comme par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner les invendus aux personnes en situation précaire (banques alimentaires, frigos sociaux, etc). • Valoriser ses déchets organiques, notamment en les recyclant par biométhanisation. |
| ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique | Vérifier et anticiper la résistance de ses installations aux événements climatiques extrêmes (canicule, tempête, inondation, grêle, foudre, gel, etc). |
| ODD 14 – Vie aquatique | Réduire l'utilisation/ la production de produits/emballages qui ont de fortes chances de se retrouver dans les milieux marins en fin de vie (par exemple, le plastique à usage unique) |
| | Analyser les impacts potentiels de son activité, notamment de ses déchets et de la fin de vie de ses produits, et mettre en œuvre un plan d'action pour limiter leur déversement dans les océans et les cours d'eau. Proposer par exemple des systèmes de récupération, de consigne ou travailler sur des matières biodégradables. |
| ODD 15 – Vie terrestre | Identifier les sources de pollution et de déchets liées à ses activités ainsi que les impacts engendrés sur l'eau et les écosystèmes liés. |
| | Veiller au respect du bien-être animal lors de l'achat ou de la fabrication de produits d'origine animale. |

RESSOURCES HUMAINES

| ODD | Actions |
|--|--|
| <p style="text-align: center;">ODD 1 – Pas de pauvreté</p> | <p>Être particulièrement vigilant aux travailleurs et ouvriers les plus proches du seuil de pauvreté, en mettant à leur disposition certaines facilités (ex : prise en charge des frais de transport, intervention dans les abonnements à internet, etc.).</p> |
| | <p>Mettre en place une structure pour permettre à ses salariés de s'exprimer sur leurs difficultés (professionnelles, sociales, financières, etc.) et pouvoir leur fournir une assistance.</p> |
| | <p>Verser des salaires au moins adaptés aux besoins des travailleurs et de leurs familles ; prenant en compte le niveau général des salaires dans le pays, le coût de la vie, un socle de protection sociale et les niveaux de vie relatifs d'autres groupes sociaux ; ainsi que les facteurs économiques, y compris les exigences du développement économique, les niveaux de productivité et l'opportunité d'atteindre et de conserver un niveau d'emploi élevé.</p> |
| | <p>Concevoir des postes et des parcours d'intégration pour des personnes peu qualifiées et/ou participer à des programmes de développement et de reconnaissance des compétences des plus défavorisés.</p> |
| | <p>Concevoir des postes pour des personnes en situation précaire ou d'insertion socio-professionnelle et établir des partenariats avec des entreprises d'insertion sociale ou agences locales pour l'emploi (ALE).</p> |
| <p style="text-align: center;">ODD 2 – Faim zéro</p> | <p>Promouvoir une alimentation durable et une nutrition équilibrée dans ses cantines, à des prix accessibles pour les publics fragilisés. Proposer des plats moins carnés équilibrés incluant notamment une alternative à la viande et l'utilisation des légumes "oubliés". Distribution de collations saines, de fruits ou encore de soupes de saison, bios et locaux.</p> |
| | <p>Sensibiliser ses travailleurs aux enjeux de lutte contre la faim, de l'alimentation responsable et d'une nutrition équilibrée, leur permettre de participer à des actions menées sur le sujet en collaboration avec des associations.</p> |
| <p style="text-align: center;">ODD 3 – Bonne santé et bien-être</p> | <p>Offrir l'opportunité aux membres du personnel de télétravailler s'ils le souhaitent, notamment en mettant en place du télétravail structurel.</p> |
| | <p>Proposer, s'il n'existe pas, un lieu de travail visant l'échange entre les membres du personnel d'organisations différentes, par exemple en offrant la possibilité de travailler dans un espace de coworking.</p> |
| | <p>Améliorer les conditions de concentration et le taux d'occupation des locaux notamment via la création d'espaces</p> |

ODD 3 – Bonne santé et bien-être

calmes. Garantir le niveau de confidentialité de l'espace de travail et des salles de réunions.

Proposer un cadre de vie agréable, notamment en mettant à disposition un espace de détente commun : une bibliothèque/ludothèque partagée, une table de ping-pong, des installations sportives...

Favoriser l'autonomie et la liberté du travailleur, notamment en offrant davantage de libertés comme la flexibilité des horaires de travail (et si possible, l'intégrer de manière structurelle dans le contrat de travail).

Mettre en place une politique ambitieuse de santé, sécurité et bien-être au travail visant notamment à réduire les accidents du travail et les situations à risques ainsi que les troubles musculosquelettiques et les risques psycho-sociaux.

Sensibiliser les membres du personnel à ces risques, nommer un responsable ou mettre en place une cellule de prévention burn-out et former les chefs d'unité au bien-être des travailleurs.

Veiller au bien-être de tous, notamment en aménageant le travail pour le personnel plus âgé (ex: mi-temps, formations aux nouvelles technologies...).

Proposer des crèches et autres installations (par exemple service de repassage) qui peuvent aider les travailleurs à concilier correctement vie professionnelle et vie personnelle, éventuellement en partenariat avec des entreprises du territoire.

Faire une enquête sur les critères de bien-être importants pour les travailleurs et conscientiser le personnel sur son importance (ex: équilibre vie privée/professionnelle).

A chaque départ d'un membre du personnel, réaliser un "entretien de sortie" (consigné dans un document) : poser la question de la raison du départ et demander les opportunités d'amélioration.

Veiller à la bonne intégration des nouveaux membres du personnel, en élaborant une procédure de bonne intégration (ex: système de parrainage, ice-breakers sur le temps de midi, welcome pack/day etc).

Veiller à respecter les demandes de congés des travailleurs, tout en se conformant à la procédure de demande de congés (délais...).

Mettre en place ou solliciter un service de soutien afin de veiller à la santé mentale des membres du personnel, particulièrement à la suite d'un événement traumatisant (accident, décès, violence...).

Sensibiliser ses membres du personnel aux risques liés à la sédentarité lors d'une journée de travail et

| | |
|----------------------------------|--|
| ODD 3 – Bonne santé et bien-être | proposer/promouvoir le sport (ou des activités sportives) en dehors des horaires de bureau. |
| | Sensibiliser ses membres du personnel aux risques liés au tabagisme (et autres consommation de drogues, alcool,...) et proposer des programmes d'aide aux personnes souffrant de dépendance. |
| | S'assurer que ses membres du personnel aient accès à une sécurité sociale et à des professionnels de santé, offrir une assurance santé (invalidité, groupe...) complémentaire, proposer un vaccin antigrippe / Covid, renforcer et crédibiliser le système de prévention de santé au travail (encourager les visites médicales, montrer l'exemple par le leadership,...). |
| ODD 4 – Éducation de qualité | Participer à l'éradication de l'analphabétisme en proposant ou finançant des actions d'apprentissage auprès des membres de son personnel et de leurs proches. |
| | Favoriser l'éducation des populations locales dans les pays d'exploitation en développement, en proposant des formations à la main-d'œuvre, ou en participant à des programmes de soutien dans les écoles. |
| | Proposer des parcours en alternance, des stages, des formations et tout autre moyen de développer des aptitudes professionnelles, notamment des populations vulnérables et des jeunes, par exemple en participant à des salons pour stagiaires (étudiants) ou apprenants (alternance), foires à l'embauche, ou encore en émettant des offres de stages via les canaux appropriés (centres de formation, hautes écoles ou universités, LinkedIn, ...) |
| | S'assurer, le cas échéant, que les travailleurs exposés à un licenciement ou une fin de contrat bénéficient d'un accompagnement en vue d'une reconversion (incluant ou non une formation). Mener un entretien de suivi dans les x mois après la fin de la collaboration. |
| | Organiser un système de parrainage avec les nouveaux arrivés dans l'équipe, afin de les aider à mieux se former. |
| | Formaliser un plan de formation global pour l'entreprise et mettre en place une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences en cohérence avec l'évolution des métiers, des techniques et technologies. Prendre en compte les métiers identifiés comme "en pénurie" et privilégier les formations dans ces filières. |
| | Donner accès à tous ses (employés) membres du personnel et à tous les stades de leur expérience professionnelle, au développement des compétences, à la formation et à l'apprentissage pour les faire accéder à des opportunités d'avancement. Etablir un plan de formation individuel en concertation avec le/la responsable hiérarchique (par exemple, lors de l'évaluation annuelle) et encourager les membres du |

| | |
|---|---|
| | personnel à être acteurs dans le choix de leurs formations. Favoriser l'accès à ces formations en y participant financièrement. |
| | Favoriser l'autonomisation des groupes vulnérables et victimes de discriminations en mettant en place des opportunités d'apprentissage spécifique. |
| ODD 5 – Égalité entre les sexes | Garantir le salaire à 100% lors du congé parental et le cas échéant, verser un complément pour y parvenir. |
| | Sensibiliser ses collaborateurs aux questions d'égalité des sexes via des animations, des mises en situation, et sur les actions à mettre en place au sein de l'entreprise. |
| | Soutenir les femmes qui veulent s'engager dans des études techniques et informatiques par des bourses, du mentorat, des stages, etc. |
| | Encourager le congé de paternité (proche ou égal à celui de maternité) via des actions de sensibilisation, via un exemple du leadership. |
| | Encourager le congé de paternité (proche ou égal à celui de maternité) via des actions de sensibilisations, via un exemple du leadership. |
| | Assurer des conditions de travail décentes et équitables pour les femmes comme pour les hommes en ce qui concerne la durée de travail, les jours et heures de réunion, le repos hebdomadaire, les congés (notamment les congés parentaux), la santé et la sécurité, la protection de la maternité et la possibilité de concilier travail et responsabilités familiales. |
| | S'assurer que les pratiques et politiques d'embauche, les rémunérations, les conditions d'emploi, l'accès à la formation et l'avancement reposent uniquement sur les exigences relatives au travail, compétences et résultats et sont exemptes de discrimination fondée entre autres sur le genre. |
| | Promouvoir les postes vacants de la même manière auprès des femmes et des hommes, notamment via les annonces mixtes et sans stéréotypes visuels. Par exemple, inclure un paragraphe pour inciter hommes, femmes et personnes non-genrées à postuler ou encore recourir à l'écriture inclusive. |
| ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable | Sensibiliser son personnel à la réduction des consommations énergétiques. |
| ODD 8 – Travail décent et croissance économique | Participer au développement de l'emploi en garantissant l'égalité des chances et en favorisant les emplois stables et durables, avec des salaires justes et des contrats de travail. Dans le cadre d'emplois saisonniers ou de courte durée, s'assurer que les employés disposent d'une protection sociale. |
| | Promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire. |

ODD 8 – Travail décent et croissance économique

Commencer par réaliser un mapping des risques en santé-sécurité (via par exemple des outils tels que OHSAS18001, etc).

Favoriser la liberté d'association et de négociation collective et donner aux membres du personnel les moyens d'exercer ce droit dans de bonnes conditions.

Organiser un dialogue régulier avec tous les types de travailleurs dans l'entreprise, y compris dans les PME, par exemple via un système de concertation participatif et innovant.

Promouvoir l'emploi des jeunes et leur intégration sur le marché du travail, ainsi que les publics peu qualifiés, par exemples, ouvrir des postes avec contrats d'apprentis, accepter des stagiaires, financer/soutenir des programmes d'insertion professionnelle.

Ouvrir un poste pour personne porteuse d'un handicap (ex: partenariat avec cap48), aménager ses espaces de travail pour garantir l'accès aux PMR - chaises roulantes, adapter les espaces / postes de travail aux personnes atteintes de cécité, surdité, etc.

Augmenter la proportion de femmes à temps plein dans les équipes (équilibrer les temps partiels homme-femme)

Mettre en place des procédures, selon devoir de diligence raisonnable, pour garantir que ses contrats de travail ou de sous-traitance respectent les grands textes internationaux évoquant les droits de salariés. Par exemple :

- Signer la charte belge "Business & Human rights".
- S'assurer qu'aucune personne en situation de servitude ou de travail forcé ne travaille pour l'entreprise.
- Adopter une politique d'achat (incluant une charte à signer) exigeant des conditions de travail décentes dans la chaîne d'approvisionnement.
- Réaliser une cartographie des risques sociaux liés aux achats de produits/travaux (ex: construction, nettoyage, vêtements de travail, matières premières, IT).
- Effectuer une vérification/audits sociaux des sous-traitants clés (dans un premier temps, appliquer la règle des 80-20).
- Inclure des clauses sociales garantissant un travail décent (conventions de base de l'OIT) dans les contrats des fournisseurs / sous-traitants.

Mettre en place un plan de sécurité sur les lieux de travail à risque (procédure en cas d'accident) et proposer des équipements de protection individuels pour le personnel.

Se fixer des objectifs de croissance d'embauche et d'offres d'emploi.

Mener des sondages de manière anonyme sur la satisfaction des membres du personnel.

| | |
|--|--|
| ODD 8 – Travail décent et croissance économique | Former le personnel peu qualifié à des tâches plus élaborées afin d'augmenter le taux d'employabilité via la polyvalence, comme par exemple, proposer des cours de français écrit/parlé aux allochtones et personnes illettrées employées directement ou indirectement par l'entreprise (ex: personnel de nettoyage). |
| | S'assurer de l'égalité de la rémunération des hommes et des femmes, à poste équivalent. |
| | Bannir en interne et dans sa chaîne de valeur les pratiques discriminatoires et arbitraires de gestion et de licenciements des travailleurs et assurer l'égalité de traitement de tous. |
| | Former aux règles de conduite la personne responsable des achats, et s'assurer que la chaîne d'approvisionnement respecte tous les critères d'intégrité (exclusion du travail d'enfants, exploitation d'humains, pratiques non éthiques, etc). |
| ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure | Former et qualifier la main d'œuvre industrielle et s'assurer d'un maintien des savoir-faire. |
| | Qualifier/recycler son personnel industriel aux dernières technologies. |
| | Organiser/offrir une formation en écologie industrielle / biomimétisme. |
| ODD 10 – Inégalités réduites | Lutter contre l'exclusion à l'embauche en ayant des processus adaptés et en sensibilisant l'ensemble de ses collaborateurs, au-delà même du service RH et des managers. Pratiquement, par exemple, mettre en place un système de recrutement avec CV « anonymisés » sur le genre, ou autres facteurs potentiellement discriminatoires. |
| | Offrir des services financiers, ou des compensations en cas d'incapacité de travail, aux membres du personnel payés à l'heure afin de leur apporter de la stabilité financière. |
| | Lutter contre la stagnation des salaires pour des raisons de croissance économique exclusive. |
| | Adopter un calendrier multiconfessionnel pour respecter les différents cultes et fêtes religieuses. |
| | Organiser un programme de mentorat pour les nouvelles personnes engagées issues de l'immigration afin de les aider à s'intégrer dans l'entreprise, et réaliser avec elle les premières démarches du parcours d'intégration. |
| | Favoriser la diversité culturelle et l'inclusion, notamment en organisant des ateliers/formations sur la diversité culturelle, l'inclusion, les préjugés, ou encore en cocréant une charte, un code de conduite de la diversité et de l'inclusion. |

| | |
|---|---|
| | Formuler des offres d'emploi inclusives, intégrant l'engagement de l'entreprise envers la diversité/ l'inclusion, et un paragraphe (disclaimer) pour inciter tout le monde à postuler, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. |
| | Former ses équipes pour éviter de se retrouver en situation de concurrence déloyale. |
| | Encourager la possibilité d'obtenir des postes à responsabilités pour tous. |
| ODD 11 – Villes et communautés durables | Adapter ses infrastructures internes à l'entreprise pour qu'elle puisse accueillir la mobilité douce (vélo, roller, trottinette), par exemple en installant des douches/vestiaires différenciés pour les deux sexes, ou encore en proposant le système du retour garanti en cas d'imprévu ou de mauvaises conditions climatiques, des infrastructures sécurisées pour les vélos, des horaires plus flexibles... |
| | Organiser du carsharing / carpooling au sein de l'entreprise ou de la zone d'activité. |
| | Offrir des cours de conduite responsable aux membres du personnel, veiller à une mobilité des membres du personnel non-invasive des riverains (contournements des zones d'habitat, casse-vitesse, etc). |
| ODD 12 – Consommation et production responsables | Solliciter ses membres du personnel à adopter des écogestes sur le lieu de travail ou de télétravail. |
| | Communiquer en interne et sensibiliser les membres du personnel au tri des déchets. |
| | Former le personnel qui manipule des produits chimiques à leur bonne utilisation (dont produits de nettoyage). |
| ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique | Limiter les voyages d'affaire, favoriser les visioconférences pour les réunions à distance et permettre le télétravail à ses employés. |
| | Proposer des cours d'éco conduite aux membres du personnel. |
| | Proposer des vélos / trottinettes ou voitures de service partagés afin que les membres du personnel qui se rendent en transport en commun sur leur lieu de travail puissent se rendre à leurs rendez-vous inaccessibles en transports en commun. |
| | Sensibiliser et former ses collaborateurs, partenaires commerciaux et parties prenantes aux enjeux du changement climatique (via des outils collaboratifs de sensibilisation de type Fresque du climat et/ou du numérique, atelier 2tonnes, The Week, etc), et travailler avec eux pour leur prise en compte. |
| | Promouvoir la mobilité douce (marche, vélo, trottinette, etc) pour les membres du personnel. |

| | |
|---|---|
| <p>ODD 15 – Vie terrestre</p> | <p>Sensibiliser ses collaborateurs aux enjeux de biodiversité, expliciter les liens entre leurs activités et la dégradation des écosystèmes, et les accompagner dans l'évolution de leurs métiers pour intégrer les changements nécessaires.</p> |
| <p>ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces</p> | <p>Sensibiliser, promouvoir et former aux enjeux des Droits Humains.</p> <p>Coconstruire un code d'éthique et former les nouveaux membres du personnel sur celui-ci.</p> |
| <p>ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs</p> | <p>Sensibiliser ses collaborateurs sur les ODD et accompagner la transformation de leur métier en prenant en compte les ODD.</p> <p>Investir et mettre à disposition, par exemple dans le cadre de mécénat de compétences, des moyens humains et technologiques pour la résolution des défis soulevés par les ODD:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envoyer des experts chez des fournisseurs ou entreprises similaires dans des pays en développement pour offrir du coaching. • Pratiquer des prix avantageux pour des projets d'ingénierie propre dans des pays en développement. <p>Encourager les membres du personnel à participer à des journées d'actions solidaires.</p> |

R&D&I

| ODD | Actions |
|---|---|
| ODD 2 – Faim zéro | Limiter l'utilisation d'intrants et les pollutions de l'eau, de l'air et des sols en innovant dans les techniques, technologies et matériels agricoles. |
| | Contribuer à la recherche sur l'amélioration de la nutrition et de produits responsables. |
| ODD 3 – Bonne santé et bien-être | Participer directement à la recherche médicale et à la mise au point de techniques, technologies et matériels visant à améliorer la santé des communautés ; ou indirectement via son financement. |
| | Contribuer à la recherche de substances / médicaments pouvant guérir et protéger le plus de malades, en particulier dans les pays en développement. |
| | Innover pour rendre ses produits et services sûrs et sains pour les utilisateurs et l'environnement, notamment en évitant les produits classés cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction ou persistants et bio-accumulatifs. En cas d'utilisation dans le processus de production, s'assurer que le personnel soit formé à une utilisation sécurisée et réaliser des relevés réguliers de la qualité de l'air dans les bâtiments concernés. |
| ODD 6 – Eau propre et assainissement | Innover en créant des produits nécessitant peu d'eau pour leur utilisation et entretien. |
| | Développer et promouvoir des produits et services générant moins de pollution de l'eau. |
| ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable | Développer des produits et services pour la production d'énergie renouvelable, en faire son métier, son core business et développer les compétences ad hoc. |
| ODD 8 – Travail décent et croissance économique | Développer des solutions et mettre à disposition les moyens nécessaires pour diminuer la pénibilité au travail, via, par exemple, l'automatisation de certaines tâches. |
| | Préserver et relocaliser les emplois à haute valeur ajoutée avec l'aide de budgets R&D. |
| | Identifier et adopter les nouvelles technologies pertinentes permettant un gain de surproductivité et/ou de sécurité. |
| ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure | Mettre en place une démarche d'innovation basée sur le biomimétisme. |
| | Diffuser et transférer les technologies et savoir-faire auprès des pays en développement pour accompagner leur développement technologique. |

ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure

Réduire ses consommations de ressources naturelles en favorisant les produits, méthodes de production et les modèles économiques qui ont une meilleure efficacité en ressources et énergie, comme l'économie de la fonctionnalité, l'économie circulaire, l'écologie industrielle.

Construire des infrastructures d'accès à l'eau et aux autres services de base qui soient durables, limitant la pollution et favorisant un accès à ces services au plus grand nombre.

Concevoir des infrastructures autonomes, auto-suffisantes et sans impacts sur l'environnement – tenir compte du cycle de vie complet de l'infrastructure et intégrer la fin de vie et la réutilisation. Par exemple en isolant ses bâtiments, en récupérant l'eau de pluie, en récupérant la chaleur des processus industriels, en installant des panneaux PV, une pompe à chaleur, une (ou plusieurs) chaudière biomasse...

Organiser/offrir une formation en écologie industrielle / biomimétisme.

Contribuer au développement de technologies et industries à faibles coûts, faciles à reproduire, ayant un impact faible sur l'environnement et contribuant à la mise en œuvre des ODD, notamment sur la réduction de la pauvreté, l'accès à l'eau, la nourriture et la santé.

Développer un procédé industriel qui permet de faire des économies d'énergie / eau / électricité / autres consommations.

Intégrer les risques naturels et le changement climatique dans la conception et la gestion des infrastructures afin de les rendre résilientes et favoriser les solutions basées sur la nature.

Augmenter son investissement dans la recherche et le développement et créer des partenariats ou consortium avec la recherche publique et d'autres parties prenantes, afin de soutenir les programmes scientifiques en lien avec le développement durable.

Développer des produits ou services qui permettent l'accès aux technologies de l'information et de la communication à toutes les populations.

Définir des plans d'adaptation au changement climatique et aux risques naturels à différentes échelles territoriales pour anticiper les évolutions à venir.

ODD 10 – Inégalités réduites

Proposer des produits et services qui concourent à la réduction des inégalités, à l'accès à l'éducation, à la santé, au logement, à la technologie, etc.

Mettre en place des procédures pour réduire les inégalités entre les travailleurs (au travail et dans l'évolution de carrière, à la fin de contrat) et en particulier vis-à-vis des femmes, des personnes en situation de handicap, des enfants, des populations autochtones, des migrants et de leurs familles, des personnes de

| | |
|--|--|
| | <p>toute origine, religion, hérédité, croyance, orientation sexuelle ou caste :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revoir ses politiques internes RH pour inclure un système de plainte confidentiel et indépendant pour éviter les conflits d'intérêt. • Pratiquer la discrimination positive pour corriger une situation déséquilibrée. • Encourager les congés parentaux aux deux sexes et garantir le retour au même poste. • Corriger les écarts salariaux d'année en année. • Payer un niveau de taxe correspondant aux activités et plus-values générées sur site (contribuant à la sécurité sociale de la région). • Offrir la même couverture sociale à tous les membres du personnel. • Favoriser la mobilité interne des membres du personnel, expats, stagiaires. • Offrir des cours de langues aux membres du personnel monolingues. • Participer à des initiatives visant à intégrer des migrants dans l'entreprise. • Participer financièrement au coût du permis de conduire pour les nouveaux candidats issus de milieux défavorisés. |
| <p>ODD 11 – Villes et communautés durables</p> | <p>Proposer des bâtiments et infrastructures modulables, à faible impact sur l'environnement et faible consommation d'énergie, adaptables aux différents usages d'espaces possibles sur une journée, semaine ou année (commerces, bureaux, associations, logements, etc.) pour optimiser les espaces et les lieux de mixité sociale.</p> |
| | <p>Développer des produits de construction durable (isolation, santé) et s'assurer qu'ils soient plus adaptés aux changements climatiques et catastrophes naturelles.</p> |
| | <p>Participer à la mise en place de démarches « zéro déchet » pour limiter, trier et valoriser les déchets produits en ville et sensibiliser les habitants à cette démarche.</p> |
| | <p>Développer des solutions de diminution de la pollution atmosphérique et hydrique, ainsi que des solutions de gestion de la qualité de l'air et de l'eau.</p> |
| <p>Inventer des matériaux de construction spécifiques à partir des ressources locales et respectueuses de l'environnement et de la santé; et participer au développement et à la structuration des filières.</p> | |

| | |
|---|--|
| | <p>Identifier les besoins et les possibilités de réutiliser et recycler les matériaux de construction.</p> |
| <p>ODD 12 – Consommation et production responsables</p> | <p>Transformer son modèle d'affaires pour tendre vers l'économie de fonctionnalité, qui consiste à vendre les usages à la place de vendre les produits, afin notamment de créer des relations plus pérennes avec ses clients.</p> |
| | <p>Engager une démarche d'écologie industrielle et territoriale, consistant à utiliser comme ressources les sous-produits, effluents, surplus d'énergie, fluides ou déchets des entreprises de son territoire et vice-versa.</p> |
| | <p>Développer une démarche d'éco-conception de ses produits et services pour innover durablement et faire des choix de matières et de procédés de production plus durables.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminuer la consommation de matières premières, surtout à base de produits fossiles (combustibles, polymères, plastics, métaux précieux, terres rares, etc). • Augmenter le taux de recyclabilité des produits finis en fin de vie. |
| | <p>Réaliser un état des lieux des déchets alimentaires et organiques générés par l'entreprise et les membres du personnel et évaluer la qualité de ces déchets.</p> <p>Afin d'éviter le gaspillage alimentaire, établir un plan avec des actions concrètes, comme par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner les invendus aux personnes en situation précaire (banques alimentaires, frigos sociaux, etc). • Valoriser ses déchets organiques, notamment en les recyclant par biométhanisation. |
| | <p>Développer et soutenir des programmes de recherche pour une production durable.</p> |
| <p>ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique</p> | <p>Développer des produits et services qui permettent de lutter contre le changement climatique et les émissions de GES.</p> |
| | <p>Développer des produits et services pour préparer et accompagner l'adaptation des populations, territoires et acteurs économiques au changement climatique.</p> |
| <p>ODD 14 – Vie aquatique</p> | <p>Proposer des systèmes de traitement et de dépollution des eaux terrestres et marines et de lutte contre l'acidification des océans.</p> |
| | <p>Contribuer à la recherche scientifique pour une meilleure connaissance et une meilleure gestion des océans.</p> |
| <p>ODD 15 – Vie terrestre</p> | <p>Participer à des projets d'éducation et de sensibilisation à la biodiversité ainsi qu'à des projets de recherche scientifique sur ces enjeux.</p> |
| | <p>Intégrer les enjeux de biodiversité dans les travaux d'innovation, de recherche et de développement pour proposer des produits</p> |

et services plus durables, notamment via le biomimétisme ou encore l'utilisation d'alternatives biosourcées.

Participer au développement d'alternatives aux produits qui contribuent à la dégradation de l'environnement (par exemple, l'huile de palme).

SUPPORT, FACILITÉS & LOGISTIQUE

| ODD | Actions |
|---|--|
| ODD 3 – Bonne santé et bien-être | Sensibiliser à la sécurité routière, adapter les horaires des conducteurs / navetteurs / chauffeurs, proposer des cours de conduite responsable, offrir un équipement protecteur aux usagers de mobilité douce (cyclistes, piétons, ..). |
| ODD 6 – Eau propre et assainissement | Identifier les lieux à risque de pollution ou à pollution avérée et prendre des mesures pour réduire/supprimer les sources de pollution. Par exemple, utiliser un système de retraitement des eaux, changer de solvants et de produits d'entretien vers des formules moins polluantes,... |
| | Réaliser un bilan des eaux rejetées par l'entreprise. Récupérer, réutiliser et recycler ces eaux et favoriser l'utilisation d'eau de sources renouvelables. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Installer des circuits fermés pour réutiliser l'eau plusieurs fois et récupérer la chaleur. • Récupérer l'eau de pluie pour le lavage, les chasses d'eau et les circuits de refroidissement. • Installer des robinets brise-jet et des citernes d'eau connectées aux les gouttières. |
| ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable | Contribuer au verdissement de la flotte automobile mise à disposition par l'entreprise, par exemple en mettant en place des bornes électriques accessibles aux membres du personnel et visiteurs. |
| | Réduire la consommation énergétique de ses infrastructures grâce aux financements verts. |
| | Installer dans ses bâtiments et lieux d'opération des systèmes de production d'énergie renouvelable : panneaux photovoltaïques ou thermiques, système de cogénération, de la géothermie ou encore quand cela s'y prête à l'installation d'une micro-éolienne. |
| ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure | Développer des infrastructures de transport favorisant le report modal pour un impact réduit sur la santé et l'environnement et développer les moyens de transport correspondants. |
| | Définir des plans d'adaptation au changement climatique et aux risques naturels à différentes échelles territoriales pour anticiper les évolutions à venir. |
| ODD 10 – Inégalités réduites | Faire un bilan des infrastructures existantes et prévoir si nécessaire un plan d'adaptation des infrastructures pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap |

| | |
|---|---|
| | (toilettes adaptées, ascenseur, rampe d'accès pour les marches d'escalier...) |
| ODD 11 – Villes et communautés durables | Penser à l'accessibilité en transports en commun ou en vélos de ses infrastructures afin de d'encourager les membres du personnel à utiliser les moyens de mobilité douce pour se rendre sur leur lieu de travail. |
| | Transformer une place de parking en parking à vélo couvert et sécurisé. |
| | Adapter ses infrastructures internes à l'entreprise pour qu'elle puisse accueillir la mobilité douce (vélo, roller, trottinette), par exemple en installant des douches/vestiaires différenciés pour les deux sexes, ou encore en proposant le système du retour garanti en cas d'imprévu ou de mauvaises conditions climatiques, des infrastructures sécurisées pour les vélos, des horaires plus flexibles... |
| | Organiser du carsharing / carpooling au sein de l'entreprise ou de la zone d'activité. |
| | Optimiser le report modal dans sa chaîne d'approvisionnement et de livraison pour réduire le nombre de camions sur la route et en particulier dans les zones urbaines et péri-urbaines. |
| | Veiller à l'amélioration de la qualité d'air en écartant les véhicules diesel (émission de particules) de sa flotte de véhicules d'entreprise, avoir recours à des services de livraison à vélo ou véhicules électriques. |
| ODD 12 – Consommation et production responsables | Optimiser la logistique et favoriser les transports multimodaux durables. |
| | Diminuer la consommation électrique dans tous les départements, en veillant par exemple à éteindre l'alimentation électrique de tous les appareils dans l'entreprise lorsque cela est possible/lorsqu'ils ne sont pas utilisés. |
| | Assurer un suivi régulier et systématique du tri des déchets de chaque implantation. |
| ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique | Optimiser les déplacements, notamment pour le fret, en évitant les trajets à vide et en privilégiant les modes de transports qui émettent le moins de GES. |
| | Vérifier et anticiper la résistance de ses installations aux événements climatiques extrêmes (canicule, tempête, inondation, grêle, foudre, gel, etc). |
| | Promouvoir la mobilité douce (marche, vélo, trottinette, etc) pour les membres du personnel. |
| ODD 14 – Vie aquatique | Identifier les sources de pollution et de déchets liées à ses activités ainsi que les impacts engendrés sur l'eau et les écosystèmes liés. |

| | |
|------------------------|--|
| | Diriger les achats de l'entreprise vers des matières premières contenant moins d'intrants de synthèse (phytosanitaires et nutriments). |
| | S'assurer que l'ensemble des effluents et des eaux usées de son activité soit systématiquement déversé dans les réseaux adéquats et soit suffisamment traité, le cas échéant, avant d'être déversé dans le réseau. |
| ODD 15 – Vie terrestre | Intégrer des critères « biodiversité » dans la politique achat, former et accompagner ses fournisseurs et clients dans l'intégration des enjeux de biodiversité dans ses activités, produits et services pour transformer l'ensemble de la chaîne de valeur. |
| | Identifier les sources de pollution et de déchets liées à ses activités ainsi que les impacts engendrés sur l'eau et les écosystèmes liés. |